



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU SAMEDI 11 OCTOBRE 2025

PRÉSENTS M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Catherine ROLY ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Virginie BERNUS.

ABSENTS EXCUSÉS Mme Patricia DURIEUX ; Mme Monique PASSET ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA.

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ;

ABSENTS : Mme Joëlle LEGRAND, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. RENARD Michel.

Monsieur le Maire fait lecture des décisions prises.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

- **Attribution marché Travaux Aménagement de la rue de la Gare – Allotissement en 2 lots**
- **Mission de Conseil – D'assistance et de Représentation – Autorisation de signature – Convention d'honoraires d'avocats**
- **Modification de la décision n°34 – Acte constitutif régie d'avance**
- **Convention d'utilisation et d'occupation d'un local communal – Maison de Quartier – Association « Nos Minis Pousses »**

Monsieur le Maire revient sur la décision 2025-50. Il rappelle que lorsqu'il s'agit de recours au Tribunal Administratif, c'est la Commune qui est attaquée et qui se défend. Enfin, lorsqu'il s'agit de recours au pénal, c'est le Maire qui est attaqué et les frais sont à sa charge.

Monsieur Daniel HERLAUD s'interroge sur les modalités d'utilisation de la régie d'avance, notamment en Espagne.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton d'Anzin

Monsieur le Maire précise que la régie ne peut être utilisée sur place, sans la présence du régisseur. Une participation a été demandée aux parents à hauteur de 150 euros par enfant. Cette participation a été versée à l'OMCLF. Et c'est donc l'OMCLF qui règle sur place les différents frais.

AFFAIRES COMMUNALES LIÉES AUX FINANCES, AU DEVELOPPEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DE LA VILLE

VOYAGE EUROPEEN DE JEUNES DANS LE CADRE DU JUMELAGE ESCAUTPONT-UMBRETE.

Monsieur le Maire présente le détail de la programmation du voyage et rappelle l'accord de subvention attribué le 16 avril 2025 par la Commission Européenne, permettant à la Commune de percevoir la somme de **33 820 euros** au titre de ce programme.

Monsieur Daniel HERLAUD considère que la subvention européenne peut être vite soldée avec les frais comme les billets d'avion ou encore l'hébergement.

Monsieur le Maire confirme les propos de Monsieur HERLAUD, même si le voyage a été optimisé avec des activités culturelles qui sont toutes en partie gratuites grâce au jumelage.

Madame Catherine ROLY s'interroge sur la présence d'un agent communal et des raisons de cette présence.

Monsieur le Maire précise que l'Union Européenne, dans son programme, recommande la présence d'au moins un membre du Personnel.

Madame Catherine ROLY s'interroge si des Elus seront également présents.

Monsieur le Maire informe que **Monsieur Jean-Luc FRERE** et **Monsieur Michel RENARD** feront le déplacement.

Madame Catherine ROLY pose cette question car il n'était pas précisé dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un manque d'information sur le projet de délibération car l'ensemble des frais liés aux Elus seront à la charge de ces derniers.

Monsieur Daniel HERLAUD suppose donc que les Elus concernés ne font pas partie des 5 accompagnateurs stipulés dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire confirme la supposition de **Monsieur Daniel HERLAUD** et ajoute que ce voyage n'est pas à usage de vacances comme il peut être dit sur les réseaux sociaux. Il précise qu'il sera également sur place en qualité de guide et financera sur fond propre son voyage dans sa globalité.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Monsieur Daniel HERLAUD s'interroge sur la possibilité que des conseillers municipaux, sans indemnité d'élus, souhaitent un jour participer à un voyage lié au jumelage. Y-aurait-il une prise en charge du voyage ?

Monsieur le Maire informe qu'une décision peut être prise pour prendre en charge ces frais.

Monsieur le Maire met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

CONVENTION D'AUTORISATION D'INTERVENTION DE COUPE ET DE RAMASSAGE DE BOIS AVEC L'ASSOCIATION « PÊCHE ÉVASION »

Monsieur Jean-Luc FRERE rappelle à l'Assemblée délibérante que l'étang de la Cité Thiers connaît, depuis de nombreuses années, de nombreux dépôts sauvages. Cette situation est notamment due à sa localisation ainsi qu'à la végétalisation importante qui l'entoure, permettant à des individus d'y déverser des déchets en toute discrétion.

Afin de remédier à cette problématique, des travaux de gyrobroyeage et de pose de clôture sont programmés pour la fin de l'année 2025. Ces interventions seront financées grâce aux fonds des bailleurs sociaux dans le cadre de l'ATFPB.

Il précise également que, cette année, une association de pêche dénommée « Pêche Évasion » s'est créée afin de pratiquer la pêche sur cet étang.

Monsieur Jean-Luc FRERE informe que l'association de pêche s'est proposée de réaliser, à titre gracieux, la coupe et le ramassage du bois aux abords de l'étang. Cette intervention aura pour effet de nettoyer les lieux et d'améliorer la visibilité du site.

Afin d'encadrer cette initiative, il est nécessaire d'établir une convention d'autorisation d'intervention entre la Commune et l'Association « Pêche Évasion ».

Monsieur Jean-Luc FRERE précise qu'en accord avec le Président de l'Association, le bois sera mis à disposition des habitants de la Cité.

Monsieur Jean-Luc FRERE souligne le courage des adhérents de l'association qui s'occupe de l'étang avec d'énormes difficultés au quotidien.

Monsieur Jean-Luc FRERE met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

CONVENTION POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 26 – ORGANISATION DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI

Monsieur le Maire informe l'Assemblée être destinataire d'un projet de convention, émanant des services de la Préfecture du Nord, réglementant l'organisation de la mise sous pli dans le cadre des élections municipales des 15 et 22 mars 2026.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

C'est donc la collectivité qui réalisera les prestations d'adressage et de mise sous pli de la propagande électorale à l'occasion desdites élections.

A ce titre, celle-ci assurera la gestion des crédits délégués par l'Etat afférents notamment aux dépenses de personnels (travaux d'inscription des adresses, de mise sous enveloppe des professions de foi et bulletins de vote) et autres frais liés à cette prestation.

Le présent projet de convention rédigé par les services préfectoraux détaille les dispositions concernant le recrutement du personnel, la fourniture du matériel ainsi que les dispositions financières.

Monsieur le Maire met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRES COMMUNALES LIEES A L'ENSEIGNEMENT, LA PETITE ENFANCE, LES ACTIONS SOCIALES ET LE CENTRE DE LOISIRS

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF RELATIVE A L'ECHANGE DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL POUR LE CONTROLE DE L'OBLIGATION SCOLAIRE.

Madame Catherine ROLY, adjointe, rappelle à l'Assemblée délibérante la délibération n°53 en date du 09 septembre 2022 autorisant la signature et la mise en place de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relative à l'échange de données à caractère personnel nécessaires au contrôle de l'obligation scolaire.

Cette convention fixe les modalités de transmission et de sécurisation des données, ainsi que les responsabilités respectives de chaque partie. Elle s'inscrit dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et de la loi Informatique et Libertés. Elle garantit notamment :

- que seules les données strictement nécessaires au contrôle de l'obligation scolaire seront transmises ;
- que les droits d'accès et de rectification des personnes concernées seront respectés ;
- que les données seront supprimées au terme de l'année scolaire des 16 ans révolus ou en cas de départ de la commune ;
- que la sécurisation des transmissions sera assurée par la plateforme PEPS de la CAF.

Madame Catherine ROLY rappelle que conformément à l'article L.131-1 du Code de l'éducation, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans révolus.

Le contrôle de cette obligation scolaire relève de la compétence des maires. À ce titre, ces derniers peuvent recueillir et traiter les données personnelles des enfants résidant dans la commune.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Afin de faciliter ce contrôle, l'article R.131-10-3 du Code de l'Education prévoit que la Caisse d'Allocations Familiales transmette, sur demande et par voie sécurisée, certaines données relatives :

- à l'identité de l'enfant ouvrant droit à prestations familiales (nom, prénom, date de naissance, sexe) ;
- à l'identité de l'allocataire (nom, prénom, adresse).

Cette convention conclue initialement pour une durée déterminée allant jusqu'au 04 août 2025, doit désormais être renouvelée

Le renouvellement de celle-ci est conclu pour une durée allant de sa signature jusqu'au 31 décembre 2027.

Madame Catherine ROLY met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

ASCRV - VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNALE 2025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 56-2025-DF-RK du 23 avril 2025 accordant le versement d'un acompte de 50 % de la subvention 2025 (calculée sur celle de 2024), soit un montant de subvention 35 978,32 € versé par mandat administratif n° 495 du 29 avril 2025. On propose maintenant, à travers ce projet de délibération, de verser les 50% restants.

Madame Catherine ROLY fait lecture du projet de délibération, notamment qu'une « révision de la subvention sera effectuée lors du calcul de la subvention 2026 ». Elle demande si celle-ci sera vu à la baisse.

Monsieur Daniel HERLAUD comprend l'interrogation de **Madame Catherine ROLY** car il avait été évoqué, lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, que la subvention pourrait être revue à la baisse.

Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas prévu de baisser la subvention 2026. C'est en fonction du bonus versé par la CAF à l'ACSRV.

Monsieur le Maire met aux voix - **VOTE : ADOpte A L'UNANIMITE**

QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et laisse la parole à l'Assemblée pour les questions diverses.

Monsieur le Maire rappelle les événements à venir :

- **La bourse aux minéraux** les 18 et 19 octobre 2025

Monsieur Jean-Claude LIETARD détaille la programmation de l'événement.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

- **Récompenses du Concours des Maisons fleuries** le vendredi 24 octobre 2025
Madame Evelyne LEGRAND détaille la programmation de l'événement.
- **Halloween** le 31 octobre 2025 dans le Parc Municipal et sur la Place Roger Salengro

Monsieur le Maire lève la séance à 9h40.



COMMUNE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

Vote du Conseil Municipal :

- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstention : 0

Unanimité

Majorité

Le Secrétaire de séance,

Michel RENARD.

Le Maire,


Raphaël KRUSZYNSKI